

**DÉPARTEMENT DU  
CALVADOS  
COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES  
SEULLES TERRE ET MER**

**SIÈGE SOCIAL :  
10 PLACE EDMOND  
PAILLAUD  
CREULLY  
14480 CREULLY SUR  
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2021\_089 : Convention d'entretien  
du domaine public entre la commune, la communauté  
de communes STM et le département**

Séance du 23 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 23 septembre à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 17 septembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 17 septembre 2021.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	32	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>A L'UNANIMITE</b>
Pour: 42
Contre : 0
Abstention : 1

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :  
*Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Richard VILLECHENON.*

Ont donné pouvoir :  
*Hubert DELALANDE a donné pouvoir à Cyrille ROSELLO de MOLINER  
Daniel DESCHAMPS a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN  
Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Alain SCRIBE  
Sandrine GARCON a donné pouvoir à Didier COUILLARD  
Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Didier COUILLARD  
Gérard LECOQ a donné pouvoir à Daniel LESERVOISIER  
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Patrick LAVARDE  
Gérard LEU a donné pouvoir à Alain COUZIN  
Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE  
Fabien TESSIER a donné pouvoir à Thierry OZENNE  
Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Nadine BACA*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 24 juin 2021 est adopté à l'unanimité*

REÇU EN PREFECTURE

le 06/10/2021

Application agréée E-legalite.com

**DEL2021\_089 : CONVENTION D'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA COMMUNE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES STM ET LE DEPARTEMENT**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'avis favorable du Bureau.

Considérant que la commune et la communauté de communes doivent maintenir les dépendances qui leur sont confiées en bon état d'entretien, à leur frais et sous leur seule responsabilité, de façon à ne causer aucune gêne pour le domaine public départemental et son exploitation.

Considérant que lors des opérations d'entretien, la commune et la communauté de communes doivent prendre en charge la signalisation temporaire réglementaire du chantier.

Considérant que tous les équipements seront entretenus dans le respect des règles de l'art en veillant à ce que la sécurité des usagers et la lisibilité de la signalisation ne soient pas compromises.

Considérant que la durée de la convention est fixée à dix ans, sauf dans les cas mentionnés à l'article 7. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Considérant que deux conventions spécifiques sont proposées dans ce cadre:

- Convention relative à l'entretien des Routes Départementales 35B, 82 et 94 sur le territoire aggloméré de Ducy-Sainte-Marguerite.
- Convention relative à l'entretien des Routes Départementales 82, 93, 126, 158, 158B et 613 sur le territoire aggloméré de Moulins-en-Bessin.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITE (1 abstention) :**

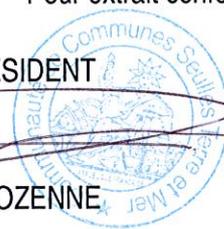
**AUTORISE** le Président à signer ces conventions ainsi que celles à venir qui concerneront les communes du territoire.

**AUTORISE** le Président à signer cette convention et tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seuil de la Haute-Normandie, Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 06/10/2021

Application agréée E-legalite.com